



**CONSEIL  
DE QUARTIER  
D'ORSAINVILLE**

---

**Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> assemblée ordinaire  
du Conseil de quartier d'Orsainville  
Mercredi, le 28 février 2024, 19 h 00  
Pavillon du Jardin  
5295, rue des Violettes**

**PRÉSENTS(ES) :**

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
M. Moussa Diarso	Administrateur
Mme Carine Blenny	Administrateur
M. Daniel Di Blasio	Administrateur
M. Éric Rouillard	Administrateur

**ABSENTS(ES):**

M. Émile Grégoire	Secrétaire
-------------------	------------

**ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :**

Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale – District de Louis XIV
M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultation publique – Ville de Québec
M <sup>me</sup> Renée Poulin	Secrétaire de soutien
M. Eric Ralph Mercier	Conseiller municipal – District Les Monts
M. Frank Tremblay	Adjoint de M. Éric Ralph Mercier.

**INVITÉS(ES) :**

Cinq (5) citoyens(nes) sont présents(es) en salle.

**IL Y A QUORUM**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA 2<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE  
28 février 2024, 19 h 00  
5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)**

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2024	19 h 05
4.	Suivi du procès-verbal du 24 janvier 2024	19 h 10
5.	Présentation sur le <u>Plan de mise en œuvre accéléré 2023-2026 de la Vision de l'habitation 2020-2030 de la Ville de Québec.</u>	
6.	Dossiers du Conseil de quartier.	19 h 55
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comités de travail.</li><li>• Nomination du président(e) de 2024 (lieu, date, rapport annuel États financiers, activité spéciale).</li><li>• Nomination du président(e) d'élection.</li></ul>	
7.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 25
8.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 40
9.	Correspondance et trésorerie	20 h 55
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Paiement de la secrétaire de soutien</li></ul>	
10.	Divers	21 h 00
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Point de restitution et d'information</li></ul>	
11.	Levée de l'assemblée	21 h 15

M. Benoît Gosselin, Président



## CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 2<sup>e</sup> assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR M. DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 24 JANVIER 2024

#### **CQO-24-CA-005**

SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2024 soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉ**

### 4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2024

Le 24 janvier dernier, dans le cadre de l'assemblée publique de consultation, la présentation des changements apportés au règlement du type d'utilisation de bâtiments dans des zones sur le boulevard Henri-Bourassa, M. Benoît Gosselin fait la lecture de la résolution no CQO-24-CA-001 pour le bénéfice des personnes présentes. M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le dossier est en analyse et transmettra l'information au Conseil de quartier dès qu'elle sera disponible.

M. Ernesto Salvador Cobos confirme que la présentation du plan aquatique aura lieu le 24 mars 2024, lors de la 3<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

Concernant le programme de vacances d'été (PVE), Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les améliorations planifiées sur deux ans seront présentées lors de l'assemblée des élus de la Ville, vendredi, le 1<sup>er</sup> mars 2024, et seront ensuite partagées pour répondre aux citoyens.

Concernant le parc à chiens, c'est également un souci pour d'autres conseils de quartier, notamment à Saint-Émile.

### 5. PRÉSENTATION SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉ 2023-2026 DE LA VISION DE L'HABITATION 2020-2030 DE LA VILLE DE QUÉBEC



## CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

### Mise en contexte

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le plan de mise en œuvre accéléré a été annoncé à l'automne 2023. Elle mentionne qu'il y a une diminution du nombre de mises en chantier, qui est une tendance depuis 2021. Il y a un équilibre précaire pour les logements avec une augmentation des coûts des loyers. Dans la Ville de Québec, il y a 2,000 ménages qui attendent un logement subventionné et qui sont admissibles.

Le Conseil de quartier a un rôle à jouer, doit se positionner et prendre des orientations collectives pour influencer les décisions qui sont prises. Il faut fournir l'information le plus tôt possible aux citoyens et au Conseil de quartier pour savoir pourquoi la Ville prend certaines directions plutôt que d'autres.

Actuellement 31,220 ménages locataires consacrent plus de 30% de leurs revenus pour le logement. Il n'y a pas qu'au niveau économique où il y a des impacts majeurs. C'est le niveau social qui en pâtit, car les enfants ne peuvent participer à des activités sportives, faute de moyens financiers, lorsque leurs parents doivent consacrer 60% de leurs revenus au logement.

Il y a des gens qui habitent des logements inadéquats, insalubres et désuets. Il n'est pas acceptable que huit personnes logent dans un 4 ½.

Pour Charlesbourg, le taux d'inoccupation est de 0.7%. Pour le marché locatif traditionnel, le taux était entre 1.6% et 0.9% en 2022. Il est maintenant à 0.6% en 2023. Le taux est en deçà du 3.0% et l'OMHQ recommande aux locataires de ne pas quitter leur logement, car il n'est pas certain qu'ils vont en retrouver un à un coût abordable.

Il n'y a pas de logements abordables sur le marché. La Ville a produit une vision de l'habitation en 2020. Il faut constater que le marché ne se régule pas et que les coûts de construction sont plus élevés. Les promoteurs construisent moins de logements et par conséquent, l'offre n'augmente pas. Cette situation ne répond pas à la demande.

On a demandé de travailler sur un plan d'action accélérée qui vise à construire 80,000 nouveaux logements d'ici 2040. La vision de l'habitation ne se limite pas à construire un édifice. Il faut créer des milieux de vie, des services de proximité et des parcs pour les citoyens, ainsi que la vie communautaire et culturelle. Ces éléments sont pris en compte.

Actuellement, il faut stimuler l'offre. La Ville répond à la demande et les promoteurs demandent des permis. La Ville doit agir comme leader pour générer l'offre en habitation. Il faut donc construire « la ville sur la ville », ce qui signifie de la densification. Ce plan permettra de lutter contre l'itinérance.

Le plan comporte une vision jusqu'à 2040 et les actions sont prises sur une période de trois ans. Cela permettra de créer du logement sur du long terme. À chaque trois ans, le plan sera actualisé et adapté pour bonifier davantage le logement. Les secteurs visés sont les suivants :



## CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

1. Le secteur Galeries Charlesbourg qui appartient au Groupe Trudel.
2. Le projet Omnibus sur le boulevard Henri-Bourassa.
3. Révision des PPU : Il y a des secteurs où il y a des possibilités de faire de l'habitation et de la densification. Les promoteurs n'ont pas besoin de faire une demande de dérogation et aucune consultation n'est requise. Les promoteurs pourront faire une demande de permis et construire en fonction des normes de zonage. La Ville désire une prévisibilité pour les citoyens qui habitent le quartier.
4. Plusieurs projets de quartiers résidentiels.
5. Pour les mini-maisons, il y aura un nouveau règlement suivi de consultations publiques pour leur développement.
6. Les propriétaires peuvent également faire de la densification en construisant un 2<sup>e</sup> étage à leur résidence existante.

### Questions et commentaires des citoyens

Question : Généralement, est-ce que cela s'inscrit dans un contexte bi-générationnel?

Réponse : La possibilité existe, mais c'est très normé. Il n'est pas possible d'avoir quelqu'un d'autre que ceux de sa propre famille dans l'intergénérationnel. Il faudrait ouvrir les normes; par exemple, un propriétaire pourrait alors accueillir un étudiant.

Question : Est-ce que la Ville a réfléchi à un incitatif financier pour faire un tel ajout?

Réponse : La Ville n'est pas dans l'incitatif, mais dans le permissif. La Ville commencera par vérifier s'il y a une réponse, s'il faut stimuler et la Ville verra ce qu'elle peut faire.

Question : A-t-on pensé aux écoles? Comment faudra-t-il gérer les enfants qui arrivent des familles immigrantes? Les écoles sont pleines partout.

Réponse : Pour ce qui est du développement des écoles, la Commission scolaire est informé quand il y a développement d'un nouveau quartier. Une demande est faite au Ministère pour de nouvelles écoles une fois par année. Cela se passe ainsi dans plusieurs milieux à Québec. Le Ministère donne alors sa réponse.

Questions : Est-ce les enfants seront envoyés dans un autre quartier?

Réponse : Mme Boucher ne peut pas répondre.

On veut mettre en place des incitatifs qui encouragent l'innovation. Au Forum sur l'habitation, la Ville a annoncé une bonification de 5 millions de dollars de plus. On arrive donc entre 7.6 et 7.9 millions en soutien pour des projets qui auront un impact favorable au niveau des changements climatiques. Par exemple, il y aura un appel à projets et le dépôt de propositions. L'arrivée d'eau qui est faite par « Action-Habitation » qui est du logement social, vient chercher un soutien financier. Ce qu'on désire faire, c'est d'utiliser le chauffage du Centre de glaces pour chauffer les loyers. Au niveau du logement social, la Ville de Québec a acheté des terrains. La Ville a une réserve foncière de 15 millions de dollars, ce qui lui permet d'acheter des terrains lorsqu'il y a possibilité, pour les revendre par la suite à des promoteurs qui développent des logements sociaux.

Question : Est-ce que la Ville achète qui sont des terrains qui sont contaminés? Il faut que cet aspect soit pris en compte. Il en existe le long du boulevard Henri-Bourassa, du boulevard des Alliées et la 1<sup>ère</sup> avenue.

Réponse : Au niveau du logement social, aucun terrain contaminé ne sera utilisé, car cela augmente les coûts pour tous les intervenants.

Commentaire : Il y a des terrains contaminés vacants. Il y a des promoteurs qui peuvent accepter de les construire, si les coûts de décontamination ne sont pas trop élevés.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le droit de préemption est une façon pour la Ville de venir identifier les terrains qui ont un potentiel. Elle vient alors mettre un droit de préemption. Si le terrain est à vendre, la Ville est la première à accepter l'offre d'achat. C'est un droit de premier refus.

Question : Est-ce que la Ville peut utiliser son droit de préemption unilatéralement?

Réponse : Oui. Cela peut jouer sur la valeur marchande des terrains et sur la vente.

Dans un secteur donné où il y a des logements abordables, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la Ville peut travailler avec l'organisme communautaire pour acheter des logements abordables pour les sortir du marché spéculatif. On s'assure également d'avoir un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires en habitation, dont la Table de concertation en logement social et abordable, avec laquelle la Ville travaille.

La présentation donne une bonne idée du plan Il y aura des séances qui se tiendront sur l'habitation. Il y a différents moyens qui seront pris comme l'annonce d'un crédit de taxes aux promoteurs qui développent des projets de logement dans des secteurs dévalorisés sur une période donnée dans un contexte de crise du logement.

## 6. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

### 6.1 – Comité sur la mobilité durable – Implantation d'un corridor Vélo-Cité dans Orsainville (Charlesbourg)

Le 6 février 2024, M. Benoît Gosselin mentionne que la Ville a présenté sa vision et une nouvelle carte sur les corridors Vélo-Cité. C'est le nouveau réseau qui contient les véloroutes principales. Il y avait antérieurement deux tronçons prévus pour Charlesbourg; De Limoilou à Charlesbourg sur la 3<sup>e</sup> avenue est, jusqu'au CEGEP de Charlesbourg et la 79<sup>e</sup>, ainsi qu'un autre tronçon sur la 3<sup>e</sup> avenue ouest jusqu'à 76<sup>e</sup> rue. Selon la nouvelle vision 2024-2034, ces corridors Vélo-Cité seraient prolongés jusqu'à notre quartier. Le tronçon est, traverserait notre quartier jusqu'à la rue de la Faune et le tronçon ouest atteindrait le boulevard Jean-Talon.

**28 FÉVRIER 2024**

**CQO-24-CA-006 Implantation d'un corridor Vélo Cité dans Orsainville (Charlesbourg)**

CONSIDÉRANT les grands besoins d'alternatives au transport en automobile dans notre quartier.

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Charlesbourg est dans la ville de Québec celui où il y a le moins de pistes cyclables existantes et projetées et que plusieurs de ces aménagements mériteraient d'être mises à niveau.

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Charlesbourg mesure plus de 13 kms du nord au sud à vol d'oiseau et environ 15 kms en suivant le réseau routier.

CONSIDÉRANT que le premier corridor Vélo Cité annoncé vers Charlesbourg (2024-2026) devait se terminer à la hauteur de la 79<sup>E</sup> rue est. (Voir annexe A).

CONSIDÉRANT que cette première version du corridor Vélo Cité ne couvrait qu'environ 2.7 kms à Charlesbourg.

CONSIDÉRANT que cette première version du corridor Vélo Cité vers Charlesbourg se terminait à environ 2 kms de notre quartier (Orsainville), donc ne le desservait d'aucune façon et était pour nous un tronçon dans la bonne direction certe, mais une grande déception.

CONSIDÉRANT la présentation par la ville de Québec de la vision 2034 pour les corridors Vélo cité et qu'on y retrouve le prolongement du tronçon « D » vers Jean-Talon et surtout jusqu'à la rue de La Faune. (Voir annexe B),

CONSIDÉRANT que ces nouveaux corridors Vélo cité rejoindraient la limite sud de notre quartier (boul. Jean-Talon) et aussi le traverserait du nord au sud (rue de la Faune).

CONSIDÉRANT que ces nouveaux corridors Vélo cité répondent à notre besoin de se déplacer de façon efficace et sécuritaire et que leur implantation serait d'une grande valeur et d'une grande utilité pour notre quartier.

CONSIDÉRANT que notre quartier à un énorme problème de transit et de vitesse des véhicules routiers et que l'aménagement des corridors Vélo cité pourrait contribuer à apaiser la circulation.

CONSIDÉRANT que le stationnement dans les bandes cyclables est un problème récurrent dans notre quartier.

**CQO-24-CA-006**

SUR UNE PROPOSITION DE M. BENOÎT GOSSELIN SECONDÉE PAR MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier d'Orsainville:



CONSEIL  
DE QUARTIER  
**D'ORSAINVILLE**

- Appuie la vision 2034 des corridors Vélo Cité.
- Demande que la réalisation du tronçon « D » Notre-Dame des Laurentides - St-Roch soit considéré comme hautement prioritaire et qu'il soit le premier ou parmi les premiers à être en service.
- Offre à la ville de Québec sa pleine et entière collaboration ainsi que sa connaissance du terrain pour favoriser l'implantation des corridors Vélo Cité sur son territoire.



# CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

## Annexe A – Corridor Vélo Cité Vers Charlesbourg





# CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

## Annexe B – Corridors Vélo Cité – Vision 2034



- 
- Demande que la réalisation du tronçon « D » Notre-Dame des Laurentides - St-Roch soit considéré comme hautement prioritaire et qu'il soit le premier ou parmi les premiers à être en service.
- Offre à la ville de Québec sa pleine et entière collaboration ainsi que sa connaissance du terrain pour favoriser l'implantation des corridors Vélo Cité sur son territoire.



## CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Question : Le corridor pourrait être séparé de la chaussée, comme c'est le cas le long de la 3<sup>e</sup> avenue. Est-ce que la Ville procédera à l'expropriation de terrains?

Réponse : Non. La Ville a une emprise sur tous les terrains, et c'est ce qui sera empiété sur les terrains. Mais les plans ne sont pas encore finalisés. Mais c'est différent de la piste cyclable sur le chemin Sainte-Foy.

Les critères sur les pistes cyclables figurent au procès-verbal du 20 décembre 2023, à la page 7.

Un citoyen mentionne qu'il y avait des pistes cyclables non déneigées. Elles sont sur la rue Laval, qui se rend à l'École Le Plateau. Toutes les propriétés qui longeaient cette piste ont été "empiétées".

Il s'agit d'une piste bidirectionnelle. Mais la Ville n'en construit plus par souci de sécurité.

Question : Est-ce que les travaux débuteront en 2024?

Réponse : Le tronçon jusqu'à la 79<sup>e</sup> rue se fera en 2024-2026 et plus au nord en 2025 dans Charlesbourg et en 2024 sur la 3<sup>e</sup> avenue. Le Conseil de quartier désire prioriser notre secteur par sa résolution.

Question : Concernant la sécurité, est-ce que les vélos ont la priorité sur le feu vert ou sur le feu des piétons?

Réponse : À toutes les intersections, on applique la même règle : Les véhicules, les vélos et les piétons ont priorité en ligne droite. Ceux qui tournent à droite ont ensuite priorité, et finalement ceux qui tournent à gauche. Les piétons ont priorité sur leur feu. Les vélos sont soumis au code de la route, mais peuvent passer sur le feu des piétons, en leur cédant le passage.

À certains endroits, il existe un feu spécifique qui donne droit aux vélos de passer. La sécurité d'une piste cyclable peut être évaluée par la présence de femmes et enfants qui l'utilisent.

Rappel : Les citoyens ont jusqu'au 29 février 2024 pour compléter le sondage sur consultation publique de la mobilité de la couronne nord. Cette information a été publiée sur la page FaceBook du Conseil de quartier le 19 février 2024.

### 6.2 – Comité « Environnement »

Suite au départ d'un membre du Comité pour un congé maternité, Mme Carine Blenny mentionne qu'il est possible d'accueillir un nouveau membre au sein du Comité.

Le mémoire sur la biodiversité qui a été produit par le Conseil de quartier est disponible sur la page FaceBook.

#### 6.2.1 - Phragmite exotique sur la rue Périgord

Mme Carine Blenny mentionne que beaucoup de démarches ont été faites depuis sa création. Différentes approches ont été réalisées auprès de la Ville, d'Hydro-Québec, du Ministère des transports, etc.

Il s'agit d'une colonie de phragmite bien implantée et coûteuse en termes d'intervention. À la fin de janvier, suite à une rencontre téléphonique, Hydro-Québec ne prévoit faire aucune intervention. L'utilisation des bâches a été soulevée comme méthode d'éradication, mais elle a été refusée par les partenaires.

Une étude a révélé que les chèvres peuvent éradiquer une colonie de phragmite et la contrôler. Hydro-Québec a fait part de son intérêt et se montre intéressée à l'analyser. Il reste à vérifier le tout auprès de la Ville. Il existe une réglementation municipale pour les animaux d'élevage en milieu urbain. Cette pratique est très utilisée en France. Le Comité progresse dans cette nouvelle approche et il y a une ouverture de la part de différents partenaires.

Suite à la résolution no CQO-23-CA-022, M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que ce sujet a fait l'objet d'une relance auprès de la Ville parce qu'il y avait des travaux où il était possible d'utiliser des bâches. La demande est actuellement en cours d'analyse et le dossier est toujours ouvert.

M. Cobos fait la lecture de la réponse de la Ville datée du 20 décembre 2023.

*« En mai dernier, le Conseil de quartier d'Orsainville a proposé un site pour réaliser de la gestion différenciée de la végétation. Celui-ci est délimité par l'avenue des Fauvettes, la rue du Périgord et le ruisseau de la Savane, à Charlesbourg. Après réflexion et consultation d'Hydro-Québec ainsi que des unités administratives concernées, le terrain proposé ne sera pas retenu dans le cadre des projets de gestion différenciée de la végétation menés en partenariat avec Hydro-Québec. Cette décision se justifie par la présence abondante de réseau commun sur le terrain adjacent. Cette plante exotique envahissante menace la biodiversité, en s'étendant rapidement pour former des colonies denses. La présence d'endroits humides, comme aux abords d'un cours d'eau, est propice au développement de cette plante. Difficile à éradiquer, il est préférable de concentrer les mesures de lutte sur les jeunes colonies.*

*Puisque le site proposé par le Conseil de quartier est actuellement exempt de roseau commun, la Ville préfère qu'une tonte fréquente se poursuive, afin d'éviter la dispersion de cette plante nuisible à l'ensemble de l'emprise.*

*Cela dit, la Ville et Hydro-Québec poursuivent leurs efforts pour identifier des sites propices au déploiement de la gestion différenciée de la végétation. De nouvelles emprises seront ajoutées pour la saison estivale 2024. »*

### 6.2.2 – Réponse concernant le Parc des Moulins

Suite à la résolution CQO-CA-052, M. Ernesto Salvador Cobos fait la lecture de la réponse de la Ville datée du 6 février 2024.

*« Le Parc des Moulins et le site de l'ancien jardin zoologique sont des propriétés de la Commission de la capitale nationale (CCNQ) et du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS). Dans ce dossier, la Ville de Québec soutient la démarche du côté de la participation publique afin de favoriser une intégration du site dans son milieu. La Ville est en discussion avec ces deux partenaires afin de planifier les activités de participation publique à venir. Nous prenons acte de cette résolution et de l'intérêt du Conseil de quartier envers l'avenir de ce site et nous nous engageons à un suivi lorsque le détail de ces activités sera confirmé et prêt à être divulgué. »*

À la demande de Mme Carine Blenny, aucune échéance n'existe présentement.

Le mémoire rédigé par la Conseil de quartier sur la stratégie de la biodiversité et du plein air urbain pour notre quartier a été rédigé. Le Parc des Moulins mérite un avenir meilleur, une accessibilité et un centre de plein air. On le retrouve sous l'onglet « Activités – conférences – réalisations – mémoires et avis ». Il serait important que le Conseil de quartier puisse avoir l'occasion de rencontrer les gens du CCNQ, s'il y a une démarche de consultation publique.

Un citoyen précise que les gens ne fréquenteront plus le site parce qu'il a été négligé. Il est alors possible que le terrain soit vulnérable aux promoteurs immobiliers.

Mme Chantale Coulombe précise que C'est la Commission de la Capitale nationale qui est responsable de ce terrain et qu'il ne peut donc y avoir aucune construction immobilière. C'est un site protégé; par conséquent, il ne peut y avoir aucune construction. Par contre, il y a déjà eu un projet de logements pour aînés en bordure du terrain semble t-il.

#### **Action**

Le Conseil projette prochainement de demander une rencontre avec la Directrice de la Commission scolaire afin de connaître le plan d'utilisation des espaces créés suite à la démolition de différents édifices sur l'ancien terrain du Zoo de Québec.

#### **6.3 – Comité sur la sécurité routière**

Suite à la résolution no CQO-23-CA-056, M. Ernesto Salvador Cobos fait la lecture de la réponse de la Ville, datée du 28 février 2024.

*« Plusieurs pistes de solutions ont été étudiées, sans toutefois parvenir au résultat escompté.*

*Plusieurs collisions sont de type « à angle droit », ce qui implique que l'un des véhicules a brûlé son feu rouge. Nous avons demandé l'installation de potences (supports horizontaux pour têtes de feux) additionnelles, mais des enjeux d'approvisionnement ont retardé l'installation prévue.*



## CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

*On retrouve également plusieurs collisions dites « gauche opposant » c'est-à-dire que deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre (chacun dans sa voie), et que l'un des conducteurs effectue un virage à gauche, causant la collision. Pour tenter de réduire ce type d'occurrence, un réaménagement en profondeur de l'intersection serait requis. Des analyses sont en cours pour tenter de concilier les nombreuses contraintes (largeur des chaussées existantes, emprises disponibles, déplacements de réseaux d'utilité publiques, emplacement des arrêts d'autobus, etc.). »*

Une citoyenne demande si l'affiche qui indique les voies à prendre à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Louis XIV pourrait être en hauteur, car elle est difficile à voir lorsque le trafic est plus intense. De plus, il n'y a pas de lignage sur la chaussée, ce qui rend la situation encore plus difficile. Les citoyens sont très inquiets. Une discussion se poursuit à ce sujet.

Aucune approche ni rencontre n'a été faite par le Conseil de quartier par le biais d'une résolution à ce sujet.

On précise que cet aspect est en analyse présentement, mais la situation demeure difficile.

Concernant le programme de mobilisation pour la sécurité routière, M. Cobos mentionne que le Conseil de quartier pourra y participer à la fin de 2024 pour l'année 2025. Il fait lecture de la réponse de la Ville datée du 8 février 2024. Selon cette réponse, le programme de mobilisation est plus orienté dans un processus éducatif de sensibilisation que d'aménagement de rues.

*« Le programme de mobilisation est une action de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Les modalités du programme demeurent inchangées pour l'année 2024.*

*La proposition du conseil de quartier sera toutefois prise en considération lors de l'élaboration de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029. La pertinence et les modalités du programme seront questionnées et modifiées au besoin dans le cadre de cet exercice. Le cas échéant, les nouvelles modalités entreraient en vigueur en 2025 (dépôt des demandes en novembre 2024).*

*Il est cependant peu probable que le conseil de quartier soit autorisé à élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement de la rue en raison des enjeux légaux (plans signés et scellés par un ingénieur) et de responsabilité civile. »*

### 6.4 – Assemblée générale annuelle.

Lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier, le rapport annuel et le bilan financier seront présentés.

Une activité spéciale aura lieu avant l'AGA sous la forme d'une activité d'échange entre élu.es et résident.es de 17h30 à 19h et en ce sens, une présentation portera sur les organismes à but non-lucratif qui donnent des services à la communauté à Orsainville.



## CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Les modifications au règlement du fonctionnement des conseils d'administration des conseils de quartier ont été adoptées le 20 février 2024. Sur les trois postes cooptés, deux deviendront électifs qui sont des postes neutres. Les citoyens peuvent alors se présenter pour occuper ces postes.

### **Action**

Comme l'entrée en vigueur des modifications a été faite avant la tenue de l'assemblée générale, M. Ernesto Salvador Cobos vérifiera si cette entrée en vigueur apporte des modifications pour l'AGA.

Quatre postes d'administrateurs devront également être renouvelés. La période d'élection a été lancée il y a deux jours.

Mme Chantale Coulombe demande quelles sont les alternatives si les rapports ne peuvent être adoptés à la prochaine assemblée ordinaire de mars.

### **Action :**

M. Ernesto Salvador Cobos fera les vérifications nécessaires et fournira l'information demandée.

### **CQO-24-CA-007**

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR MME CARINE BLENNY, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville fixe la date de l'assemblée générale annuelle au mercredi, 24 avril 2024 qui se tiendra à partir de 17 h 30, dans la salle Desjardins du Centre communautaire du Jardin, au 4225, rue des Roses.

### **CQO-24-CA-008**

SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE ET SECONDÉE PAR M. DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville nomme M. Ernesto Salvador Cobos, président d'élection pour l'assemblée générale annuelle du 24 mars 2024. M. Moussa Diarso l'assistera comme gardien du temps.

## **7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

### **7.1 – Invitation pour la soirée de reconnaissance de la Ville de Québec**

Une invitation a été transmise au Conseil de quartier pour inviter les bénévoles à la Ville de Québec au spectacle de Grégory Charles, qui aura lieu le 29 mai 2024, au Centre Vidéotron. Mme Boucher précise que si certains bénévoles n'ont pas reçu d'invitation, ils doivent s'adresser à l'organisme pour lequel ils font ce bénévolat.

### **7.2 – Projet sur les menus travaux**

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il y a eu une tournée des arrondissements pour voir quels sont les besoins des aînés. Pour ceux et celles qui ont participé au Sommet



## CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

des aînés en 2022, il a été question d'obtenir du soutien pour des menus travaux, pour installer une télévision par exemple. Il s'agit d'un nouveau projet en cours.

Il y a des organismes et des citoyens en lien avec la Ville de Québec pour voir comment on peut développer un projet-pilote. Le Centre d'action bénévole Contre Fort, à Charlesbourg, a développé une nouvelle offre de services et d'économie sociale. Il travaille avec l'ensemble des organismes d'aide à domicile. Ce projet-pilote rassemble beaucoup de partenaires. La Ville est venue soutenir ce projet via le développement économique. L'institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés suivraient le projet-pilote pendant trois ans. Ce projet-pilote pourrait rayonner dans tout le territoire de la Ville de Québec.

Mme Boucher mentionne qu'il s'agit d'une tournée annuelle auprès des aînés et qu'elle tiendra informé le Conseil de quartier des dates de la prochaine tournée.

Dans le journal « Ma Ville », M. Eric Ralph Mercier mentionne qu'il y a des offres qui donnent des résultats ; cela fonctionne. Il tient à remercier les citoyens présents, ainsi que ceux qui se présentent au Conseil d'arrondissement pour présenter des pétitions à un plus haut niveau et autres sujets. Le service 311 est toujours à la disposition des citoyens.

### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen demande si le Conseil de quartier travaille avec le service des loisirs du secteur. Mme Chantale Coulombe précise qu'aucune résolution n'a été demandée au Conseil de quartier pour rencontrer chacun des secteurs, mais le Conseil verra à rencontrer la direction du Centre de Loisir de services scolaire pour faire connaissance et discuter des enjeux communs.

Un citoyen mentionne que des menus travaux sont également offerts par la FADOQ. Comme il s'agit d'un organisme important, est-ce qu'il a été rejoint à ce sujet. La FADOQ est interpellée par la Ville de Québec. Mais il n'est pas possible de préciser, pour le moment, s'il y aura une rétroaction à ce sujet.

Un citoyen mentionne que la Ville a informé qu'elle va passer avec Google pour regarder les maisons et particulièrement celles qui ont des piscines et on a demandé un permis au montant de 210.00 \$. La demande a été reçue au début de février avec un délai d'un mois pour en acquitter les frais en un seul paiement.

#### **Action**

M. Eric Ralph Mercier prend en note cette demande de permis et fera les vérifications nécessaires.



CONSEIL  
DE QUARTIER  
D'ORSAINVILLE

## 9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

### 9.1 – Paiement des services de secrétariat

#### **CQO-24-CA-009**

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR M. BENOÎT GOSSELIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DE QUARTIER défraie un montant de 95.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de la 2<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil de quartier.

## 10. DIVERS

Mme Chantale Coulombe mentionne qu'elle a assisté à une rencontre en ligne tenue par la Commission consultative sur la qualité de l'air, le 22 février 2024. Il y a des candidatures qui seront reçues pour cette commission consultative pour des citoyens qui désirent s'impliquer et qui possèdent des compétences en environnement. Elle invite les citoyens à la rejoindre pour plus d'informations.

Une activité intéressante sera tenue au Moulin des Jésuites durant la semaine de relâche pour les enfants. Celle-ci sera publiée sur la page FaceBook du Conseil de quartier.

## 11. – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin, président, lève l'assemblée à 21 h 00.

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_  
M. Benoît Gosselin, président

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_  
Mme Chantale Coulombe, Vice-présidente



**CONSEIL  
DE QUARTIER  
D'ORSAINVILLE**

<b>No de résolution</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
<b>CQO-24-CA-005</b>	Adoption du procès-verbal de la 1 <sup>ère</sup> assemblée ordinaire du Conseil de quartier tenue le 24 janvier 2024.	4
<b>CQO-24-CA-006</b>	Implantation d'un corridor Vélo-Cité dans Orsainville (Charlesbourg)	6
<b>CQO-24-CA-007</b>	Date de l'assemblée générale annuelle – 24 avril 2024.	12
<b>CQO-24CA-008</b>	Nomination d'un président d'élection	12
<b>CQO-24-CA-009</b>	Paiement des frais de rédaction du procès-verbal de la 2 <sup>e</sup> assemblée ordinaire.	14